



Envoyé en préfecture le 27/02/2026
 Reçu en préfecture le 27/02/2026
 Publié le 02/03/26
 ID : 064-216405458-20260223-23022026DB001-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 33 L'an deux mille vingt-six
 Votants : 31 Le 23 Février
 Absents : 2 à : 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe ARAMENDI, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2026

Présents : M. ARAMENDI Philippe, Maire, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, M. BAYO André, Mme BIDEONDO BARON Danielle, M. REGERAT Nicolas, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M. TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M. GONZALES David, Mme ARAMENDI Mirentxu, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, Mme TASTET Véronique, M. ELIZONDO Beñat, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, M. SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M. MAS Eric, M. GAVILAN Francis, M. LEVRERO Henri, M. TELLECHEA Jean, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès, Mme BESNARD Françoise, M FOURCADE Nicolas

Pouvoirs :

Mme BOISSONNET Karine donne pouvoir à Mme POVEDA Annie
 Mme GOYA Marie-Josée donne pouvoir à M GAVILAN Francis

Absentes :

Mme GIRAUD Gaëlle
 Mme CHARRIEZ Véronique

M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu est désigné secrétaire de séance

Objet – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025

Votes pour : 31	M. ARAMENDI Philippe, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, M ; BAYO André, Mme BIDEONDO-BARON Danielle, M. REGERAT Nicolas, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M.TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M.GONZALES David, Mme ARAMENDI Mirentxu, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, Mme TASTET Véronique, M ELIZONDO Beñat, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, Mme BOISSONNET Karine, M. SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M MAS Eric, M. GAVILAN Francis, Mme GOYA Marie-Josée, M. LEVRERO Henri, M. TELLECHEA Jean, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès, Mme BESNARD Françoise , M FOURCADE Nicolas
Vote contre :	
Abstention : 0	
Ne participe pas au vote : 0	

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification.
 Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Possibilités de saisine du tribunal administratif :
 Pour les administrations et les avocats : Exclusivement par la voie de la plateforme « Télérecours » Pour les autres : Soit par envoi postal ou par dépôt sur place au tribunal administratif, soit à partir du 30/11/2018 par la plateforme « Télérecours ».*

Le Secrétaire de Séance
 Mattin Rafu RUIZ DE ALDA LAAKOSNEN

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire
 Philippe ARAMENDI



